21e ANNÉE — 1872

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

# BULLETIN

## HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

Deuxième Série — Septième Année

N° 9. 15 Septembre 1872




PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
Librairie Sandoz et Fischbacher
33, rue de Seine.
Londres. — Nutt, 270, Strand. = Leipzig. — F.-A. Brockhaus.
Amsterdam. — Van Bakkenès et Cie. = Bruxelles. — Veyrat (Mlle).
1872

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

## SOMMAIRE

Pages.

**ETUDES HISTORIQUES.**

**Essai sur les abjurations parmi les réformés de France sous le règne de Louis XIV**, par M. Jules Chavannes (fin) . . . . . . 393

**DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX.**

**Papiers de M. Pot de Chemault, relatifs à sa mission en Touraine pour y apaiser les troubles survenus entre les catholiques et les protestants en 1561 et 1563.** Communication de M. le baron de Triqueti. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 417

**VARIÉTÉS.**

**Le trois-centième anniversaire de la Saint-Barthélemy,** par M. le pasteur Ch. Dardier . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 427

**BIBLIOGRAPHIE.**

**Histoire du Psautier des Eglises réformées,** par M. Félix Bovet. . 433

**PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ.**

**Séances du 12 mars, du 2 avril, du 14 mai et du 11 juin 1872.** 437

---

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser, place Vendôme, 21, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société.

---

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

# ÉTUDES HISTORIQUES

## ESSAI SUR LES ABJURATIONS

### PARMI LES RÉFORMÉS DE FRANCE SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XIV (1)

#### § 3. — Les maréchaux de Bouillon et de Turenne.

Parmi les abjurations d'hommes marquants qu'il peut y avoir intérêt à rappeler en appréciant leur vrai caractère, on doit signaler en particulier celles des deux frères de Bouillon et de Turenne, comme propres à donner une idée de ce que furent, à deux points de vue différents, la plupart des conversions opérées dans le sein de la noblesse de France, à cette triste époque d'affaissement moral et religieux. Celle de Turenne appelle tout spécialement notre attention, vu la haute importance qu'elle eut aux yeux de l'un et de l'autre parti. Ce fut en réalité un événement. La manière dont en parlent plusieurs des contemporains montre à quel point l'adhésion du maréchal a été un triomphe pour les convertisseurs, aux efforts desquels il était demeuré si longtemps rebelle. « Sa conversion si sincère nous a paru comme un baptême, » écri-

(1) Voir les cahiers précédents, p. 8, 57, 105, 201, 249.

vait Madame de Sévigné, cette femme spirituelle demeurée pour les générations qui l'ont suivie un si précieux organe de l'opinion publique, au sein de la société à laquelle elle appartenait (1). Voici en quels termes en parlait le Père de la Rue, dans son éloge funèbre du maréchal : « Un homme alors au-dessus de la fortune, et toute sa vie au-dessus de l'intérêt, attaché par le sang et par l'alliance à ce qu'il y avait de plus grand dans le parti protestant; un sage respecté pour la solidité de son génie et la probité de son cœur; un guerrier renommé par tant de glorieux travaux; qui ne pouvait monter plus haut, ni dans la confiance de son roi, ni dans l'affection de sa patrie, ni dans l'estime des nations étrangères; un homme qui faisait honneur à l'homme (2), Turenne devint le disciple de Bossuet (3). »

Frédéric-Maurice, duc de Bouillon, et Henri, vicomte de Turenne, célèbres l'un et l'autre par leur valeur guerrière, étaient fils de Henri de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, et d'Elisabeth de Nassau, fille de Guillaume d'Orange. Ils appartenaient ainsi, comme la duchesse d'Orléans et comme les de la Trémoille, à cette nombreuse descendance du Taciturne qui, promptement éteinte dans la ligne directe masculine par la mort de Guillaume III d'Angleterre, subsiste encore aujourd'hui et s'est étendue par les femmes dans presque toutes les maisons régnantes. C'est à cette parenté, si considérable à cette époque déjà, que faisait allusion Madame de Sévigné, quand elle écrivait à sa fille : « La princesse de Tarente est en deuil de son beau-frère, l'électeur palatin; il faudrait que toute l'Europe se portât fort bien, pour qu'elle ne fût pas sujette à perdre de ses parents (4). »

Le premier des deux frères (1605-1652), après avoir fait ses

(1) *Lettre* du 16 août 1675.

(2) Paroles de son loyal adversaire, le général de Montecuculli.

(3) Voyez de Bausset, *Vie de Bossuet*, t. I, page 112.

(4) Lettre du 29 septembre 1680. Il y aurait eu lieu à faire quelques pénibles rapprochements sur cette question de parenté, si l'on s'était souvenu que Turenne était cousin germain de Frédéric V, roi de Bohême, père de cet électeur Charles-Louis dont il mettait les Etats à feu et à sang dans les affreuses dévastations du Palatinat.

études sous la direction du savant Pierre Du Moulin, dans l'académie fondée à Sedan par son père, avait été envoyé en Hollande pour s'y former au métier des armes sous son oncle Maurice, prince d'Orange. Connu par de brillants exploits et par la part active qu'il prit à la Fronde, il ne rentre pas d'une manière directe dans le champ de notre étude, attendu que sa renonciation à la foi protestante est antérieure au règne de Louis XIV. Il abjura en 1637, sous l'influence des faveurs accordées à ceux qui n'appartenaient pas à l'hérésie, et sans doute aussi à l'instigation de sa femme, Eléonore de Berghes, dont il avait fait la connaissance à Bruxelles, et qu'il avait épousée contre le vœu de sa mère et de son oncle. Il ne se montra pas convertisseur ardent, comme cela fut de mode plus tard, car, après son abjuration, les protestants de sa principauté n'eurent pas à se plaindre de son intolérance.

Turenne nous occupera davantage. Son changement de religion ne fut pas aussi aisé, et donne lieu à de plus sérieuses réflexions. Commencée de la même manière que celle de son frère, sa carrière militaire fut plus brillante. Il s'éleva à la hauteur des plus grands capitaines; mais ce ne sont pas ses exploits guerriers que nous allons célébrer ici. A l'inverse de ce que nous venons de voir chez le duc de Bouillon, c'est à sa pieuse compagne, Charlotte de Caumont La Force, qu'il dut d'être gardé longtemps contre les séductions de divers genres auxquelles il fut exposé. On peut même dire avec une sorte de certitude que si elle lui eût survécu, il n'aurait pas donné le triste spectacle de son abjuration, et n'aurait pas renié les principes qu'on lui avait vu soutenir dans maintes circonstances avec une inébranlable fermeté.

Cette digne épouse, dont la piété sincère exerça sur son âme une influence bénie, était fille unique d'Armand de Caumont, duc de La Force, maréchal de France, et chef vénéré de cette noble maison protestante. Les relations d'estime et d'affection nouées sur le champ de bataille entre le maréchal de La Force et Turenne, qui, après avoir fait en Hollande ses

premières armes, débutait sous lui à la tête d'un régiment français, amenèrent plus tard cette union si bien assortie. Elevée par ses respectables parents dans cette atmosphère de piété que respirait leur château de La Boulaye, si bien apprécié de toute la société réformée du temps, et que Dubosc appelait une maison d'oraison, Madame de Turenne avait reçu par leurs soins l'éducation la plus distinguée. Les qualités supérieures de son esprit et de son cœur l'avaient mise en état d'en profiter. Elle possédait les langues savantes et avait acquis des connaissances fort au-dessus de celles qui étaient l'apanage ordinaire des femmes de l'époque. Cette supériorité intellectuelle et morale, jointe à une modestie réelle et à une simplicité de manières pleine de réserve et de dignité, fruits de sa piété sincère, lui avait concilié le respect et l'affection de tous ceux qui l'approchaient.

Les lettres que son mari lui écrivait témoignent hautement des sentiments d'estime et d'affection respectueuse qu'il lui avait voués. Même au milieu des graves préoccupations que lui causaient les campagnes dont la haute direction reposait sur lui seul, et le commandement de ses armées, il trouvait toujours le temps de communiquer avec la compagne de sa vie, et de lui témoigner le bonheur qu'il éprouvait à lui ouvrir son cœur et à lui faire part de ses impressions. C'était avec cette âme sincèrement religieuse qu'il était heureux de pouvoir échanger ses propres sentiments de piété. « Nous allons commencer la campagne, écrivait-il en juin 1656; j'ai bien prié Dieu ce matin qu'il me fasse la grâce de la passer en sa crainte, ne connaissant point de plus grand bien que d'avoir la conscience en repos, autant que notre fragilité le peut permettre. » — « J'ai rendu grâces à Dieu de tout mon cœur de ce que cette affaire, dont je souhaitais si fort le succès, m'a si bien réussi. (Août 1654.) » — « Je suis toujours dans les mêmes sentiments, priant Dieu qu'il me donne la continuation de sa grâce, et qu'il me rende plus homme de bien que je ne le suis. (1er janvier 1660.) » On citerait un bon nombre de

communications intimes de ce genre, montrant bien la confiance que lui inspirait la piété profonde de celle à laquelle il les adressait, et le besoin qu'il éprouvait d'être, sur ce point si important, toujours en harmonie avec elle.

Mais à côté de cette douce et salutaire influence, Turenne fut exposé à bien des séductions de nature à l'ébranler. Entouré de nombreux exemples des faveurs ostensiblement accordées aux hommes haut placés qui, soit dans l'armée, soit dans la magistrature, embrassaient la religion du monarque, témoin des dénis de justice dont étaient frappés, en revanche, ceux qui demeuraient fermes dans leur foi, il fut tenté directement déjà par Mazarin, qui lui faisait entrevoir la perspective de devenir gouverneur du dauphin, s'il voulait abjurer le calvinisme. Il le fut plus tard par Louis XIV lui-même, de la manière la plus sensible dont un guerrier tel que lui pouvait l'être. En recevant, en 1660, son serment de maréchal-général, dignité qui n'avait pu être refusée à ses éclatantes victoires, le roi lui dit : « Il ne tient qu'à vous que ce soit davantage, » lui donnant bien clairement à entendre par ces paroles que l'épée de connétable lui était offerte à la seule condition d'une abjuration. Le guerrier eut honte de vendre ainsi sa conscience, et opposa à cette ouverture un refus si noblement exprimé que le roi ne s'en offensa nullement, tandis que ses coreligionnaires en furent comblés de joie, au point qu'ils rendirent des actions de grâces publiques dans le temple de Charenton au sujet de la persévérance qu'il montrait.

Mais huit ans plus tard, il n'en fut malheureusement pas de même; il se laissa entraîner à suivre l'exemple de tant d'autres qui avaient cédé avant lui, et renonça à cette foi qu'il avait professée jusqu'alors avec une si noble fidélité. Le motif apparent de son adhésion au romanisme fut la conviction produite en lui par les arguments de Bossuet dans son *Exposition de la foi catholique.* « Dans une nation comme la nôtre, où l'honneur personnel est le seul principe des mœurs publiques, fait observer à ce sujet l'historien Rulhière, cet honneur exi-

geant qu'on ne parût céder qu'à la persuasion et à sa propre conscience, c'étaient les prédications, les bons livres, les disputes de controverse, qui avaient seuls toute la gloire des conversions (1). » Cette remarque indique trop bien que les véritables mobiles qui poussaient la noblesse à se ranger à la croyance du prince, doivent être cherchés dans les intérêts matériel bien plus que dans des sentiments de conscience. Il en fut du grand Turenne, à cet égard, comme de la plupart de ceux qui l'avaient devancé dans cet acte de faiblesse. La crainte d'une disgrâce mit fin à ses irrésolutions, et le livre de Bossuet vint bien à propos couvrir sa nouvelle profession de foi d'un voile honorable.

L'harmonie qui ne cessa jamais entre les dignes époux sous le rapport de la piété, fut cependant troublée au point de vue de la controverse, lorsque Turenne commença à manifester un certain penchant vers le catholicisme, à l'occasion de quelques écrits jansénistes. Des discussions assez fréquentes eurent lieu à ce sujet et les lettres de Turenne à sa femme en ont conservé des traces positives. « J'ai lu ce matin, lui écrivait-un jour, un livre que je trouvai hier chez M. Duplessis, secrétaire d'Etat. C'est un recueil en français fait au Port-Royal, de ce que les Pères des premiers siècles ont dit de l'Eucharistie. Il y a les passages entiers avec les discours qui les précèdent et ceux qui suivent et rien de l'auteur du livre. Si cela n'est pas vrai, on peut le contredire. Mais je vous assure que ce n'est pas ce que nous disons (2) ».

Ces discussions domestiques roulant sur des questions soulevées par les écrits de l'époque étaient soutenues contre Turenne non-seulement par sa femme, dont les convictions protestantes n'ont jamais fléchi, mais aussi par sa sœur Charlotte de la Tour d'Auvergne, qui, de son côté, ne goûtait pas plus les livres de Port-Royal que ceux de l'école des jésuites. La demeure du maréchal, qui, grâce à la piété sincère de ces deux

(1) *Eclaircissements historiques*, t. I, p. 59.
(2) De Bausset, *Vie de Bossuet*, t. I, p. 149.

dames, ressemblait plus à une maison de retraite qu'à une maison du monde, était un centre où se maintenaient fidèlement toutes les traditions protestantes auxquelles se rattachaient également les autres sœurs de Turenne, et en particulier Mesdames de la Trémoille et de Duras. On s'efforçait, dans ce centre pieux, de lutter contre les tendances nouvelles qui menaçaient d'envahir l'esprit et le cœur du chef vénéré de la maison, et ce fut à la suite de l'influence exercée sur lui, au sujet de la transsubstantiation, par le livre de Nicole sur *la Perpétuité de la foi*, que Madame de Turenne demanda au pasteur Claude de composer un traité dans le but de réfuter cet écrit. Cette réfutation, qui courut longtemps manuscrite, avant que d'être imprimée avec la réplique de l'auteur à la réponse que lui fit le célèbre solitaire du Port-Royal, obtint un très-grand succès, même parmi les catholiques, non-seulement en vertu de son mérite réel, mais aussi à cause des traits que Claude n'épargna pas aux jansénistes. L'effet produit sur l'esprit de celui qu'on avait eu particulièrement à cœur de raffermir dans la foi protestante, ne fut pas aussi complet qu'on avait cru pouvoir l'espérer. Turenne continua à affliger par ses doutes et par ses incertitudes le cœur de celle qui eût été si heureuse de le voir revenir sans arrière-pensée à cette foi qui avait été longtemps commune entre eux.

Un homme fort dévoué à Turenne, qui écrivit une notice sur sa vie, demeurée manuscrite, Nicolas Frémont d'Ablancourt, n'était pas éloigné d'attribuer aux objections faites par le maréchal aux opinions franchement protestantes de sa sœur et de sa femme, et à l'habitude qu'il avait prise de les combattre dans leurs entretiens intimes, une grande part dans le penchant qui l'a porté vers l'Eglise romaine. Mademoiselle de la Tour étant morte en 1662, et la vicomtesse l'ayant laissé veuf quatre ans plus tard, « il s'abandonna plus que jamais à la lecture des livres de Port-Royal, et comme, dans ce temps-là, l'évêque de Condom (Bossuet), apportait de grands tempéraments pour passer d'une religion à l'autre, il en conférait avec

lui et quelquefois avec l'évêque de Tournay (Gilbert de Choiseul) dont la probité jointe au savoir, le charmaient. On peut ajouter à cela qu'on lui faisait espérer qu'on se relâcherait en sa faveur de quelque chose ». Frémont d'Ablancourt fait observer à ce dernier égard que pourtant « on ne le fit pas (1). »

Turenne n'en suivit pas moins les convictions auxquelles son esprit s'était graduellement accoutumé, et une fois sa résolution prise, ce qui eut lieu deux ans après le décès de sa femme, il se rendit auprès de Louis XIV, pour lui annoncer qu'il était maintenant disposé à changer de religion. Le roi lui en témoigna toute sa satisfaction.

Cette abjuration, qui réjouit fort les catholiques, fut envisagée, on le comprend, d'un tout autre œil par les anciens coreligionnaires du maréchal. Ils ne purent que juger avec sévérité un acte propre à les affliger si profondément; aussi peut-on comprendre que le fidèle Dubosc, lui que d'anciens liens de respect et d'affection unissaient à la maison du maréchal de la Force, et qui avait professé en particulier une profonde vénération pour Madame de Turenne, se soit laissé aller à quelques paroles satiriques au sujet des mobiles auxquels avait pu céder le mari de celle-ci, dont le souvenir eût dû lui demeurer sacré sous tant de rapports. Dans des vers composés à l'occasion de ce triste événement, le pasteur de Caen, donnant essor à la douleur que ressentaient avec lui tous les réformés de France, si longtemps fiers de la fidélité de leur héros, exprima la pénible conviction qu'une femme n'a pas été étrangère à la résolution de Turenne :

Est-il vrai qu'en faveur d'une amoureuse flamme,
Tu quittes lâchement de Christ les étendarts,
Et que le favori de Bellone et de Mars
Veuille être à soixante ans la dupe d'une femme?

Ceci nous conduit à toucher un point délicat, mais sur lequel les témoignages sont trop précis pour permettre même

(1) De Bausset, *Vie de Bossuet*, t. I, p. 117.

le doute, c'est celui de l'influence que les femmes ont exercée sur notre héros. Dans sa jeunesse, l'amour que lui avait inspiré la fameuse duchesse de Longueville fut le motif qui le fit se lancer dans la Fronde, et sur ses vieux jours, c'est encore au sentiment qu'il éprouva pour Madame de Coetquen, que fut due la grave indiscrétion qui laissa une tache sur sa vie (1). Madame la duchesse d'Orléans, fort bien renseignée sur tout ce qui s'était passé à ce sujet, en fait le narré suivant, à l'occasion d'un dialogue des morts dans lequel on avait fait figurer Turenne et Mademoiselle de la Vallière : « Si, à la place de Madame de la Vallière, on avait mis Madame de Coetquen, on aurait pu raconter toute l'histoire du traité que Madame (Henriette d'Angleterre) avait négocié entre son frère, le roi d'Angleterre et le feu roi (Louis XIV), secret qui fut divulgué par l'indiscrétion de Turenne. Malgré son âge, il était éperdument épris de Madame de Coetquen, qui était toujours auprès de Madame, et très-fort dans ses bonnes grâces, quoiqu'elle n'en fût pas digne, puisqu'elle aimait le chevalier de Lorraine (2), qui était l'ennemi le plus acharné de Madame, et qui, pour pénétrer ses secrets, souffrait que sa maîtresse flattât son vieil adorateur. Ils n'avaient pu tirer de Madame le secret du traité, mais Turenne était trop amoureux de Madame de Coetquen pour lui rien cacher, il lui révéla le secret; elle en fit part au chevalier, et celui-ci à Monsieur, qui fut très-irrité contre sa femme et contre le roi (3). »

Ajoutons ici à l'honneur de la droiture de Turenne que, comme l'indignation de Louis XIV était prête à tomber sur

(1) Madame de Coetquen, de la maison de Rohan, était, dit l'annotateur de Dangeau, « sœur cadette de Madame de Soubise, belle, encore plus agréable et de grande mine, avec de l'esprit, et fort faite pour la cour et le grand monde, où elle figura longtemps. Son aventure avec M. de Turenne lui donna beaucoup de relief. » Elle mourut dans un couvent de Rennes en 1720.

Madame de Sévigné a fait plus d'une allusion aux rapports de Turenne avec cette dame. (Voyez Lettres du 19 août 1671 et du 4 septembre 1675.) « Elle n'aimait, nous dit M. Walkenaër, ni Coetquen, gouverneur de Saint-Malo, ni sa femme, parce que celle-ci, coquette dépravée, avait trahi l'amour et la confiance de Turenne, et livré ses secrets au chevalier de Lorraine. » (Walkenaër, t. V, p. 334.)

(2) Philippe, dit le chevalier de Lorraine (1643-1702), était fils de Henri de Lorraine, duc d'Elbeuf, comte de Harcourt, Armagnac, etc., et frère de Louis d'Armagnac, grand écuyer.

(3) *Nouvelles lettres de la duchesse d'Orléans*, p. 239.

Louvois, qu'il soupçonnait d'avoir imprudemment parlé, le coupable vint franchement s'accuser lui-même. Le besoin qu'on avait de lui, et sans doute aussi la nature de l'excuse qu'il présentait dans la passion que lui avait inspirée la dangereuse sirène à laquelle il avait cédé, le sauvèrent auprès du roi. Mais ces circonstances le poussèrent peut-être plus qu'il ne s'en rendit clairement compte à lui-même, à chercher les moyens d'effacer de pénibles impressions, et de recouvrer la plénitude d'une faveur qui pouvait avoir subi des atteintes.

Quoi qu'il en soit de l'influence que toute cette aventure ait pu exercer sur l'état de son âme, et quels qu'aient pu être les motifs de divers genres qui l'ont déterminé à fléchir, sa manière d'agir après sa conversion ne permet pas de suspecter la sincérité de son adhésion à l'Eglise romaine. Dès le moment de son abjuration, le nouveau converti se montra aussi zélé pour le catholicisme que son royal maître pouvait le désirer. Il ne craignit pas même de jeter le trouble dans l'Eglise qu'il venait d'abandonner, en couvrant de l'autorité de son nom, le fameux projet de réunion tant de fois remis sur le tapis depuis Richelieu, en faisant recueillir des signatures parmi les ministres des diverses provinces et en proposant des moyens plus ou moins honorables pour faire entrer ses coreligionnaires de la veille dans le giron de l'Eglise à laquelle il venait de se rallier.

Mais un moyen plus efficace encore par lequel il se complut à témoigner son zèle fut l'intérêt qu'il porta à l'institution des Nouvelles-Catholiques. On a peine à comprendre que le souvenir de sa femme et de sa sœur lui ait permis de favoriser précisément ce genre de prosélytisme, dirigé en tout premier lieu contre des personnes de leur caractère. Cette communauté, qui nous a déjà occupé, fondée en 1634 par l'archevêque de Paris, de Gondi, avait eu son premier établissement dans la rue des Fossoyeurs, près Saint-Sulpice. « Mais, rapporte à ce sujet le cardinal de Bausset, lorsque le maréchal de Turenne eut abjuré le calvinisme, il chercha à favoriser une institution

destinée à procurer à ceux dont il avait partagé les erreurs, le bonheur qu'il avait retrouvé lui-même en revenant à la religion de ses pères. Il accorda une protection particulière à la communauté des Nouvelles-Catholiques, et acquit pour elle une maison plus spacieuse et plus commode dans la rue Sainte-Anne. Il se servit même de son crédit auprès du roi, pour le porter à étendre ses bienfaits sur un établissement si conforme aux vues de ce prince (1). » Nous avons vu de quel esprit étaient animées ces convertisseuses en titre, auxquelles la protection ouverte de M. de Turenne contribua plus que toute autre chose à donner un si grand crédit, et cela sous la direction de cet abbé de Fénelon jugé « digne de justifier les vues et les espérances d'un roi tel que Louis XIV et d'un homme tel que M. de Turenne. »

§ 4. — Divers.

Aux exemples que nous venons de signaler, il serait aisé d'ajouter toute une série de ces personnages qui, poussés par des motifs plus ou moins avouables, ont tenu à honneur de ne pas rester les derniers sectateurs d'une religion qui avait le malheur de « déplaire à Sa Majesté. » Si l'on considère avec quelque attention ce qu'ont été la plupart d'entre eux après leur soi-disant conversion, on ne pourra qu'être frappé de l'absence de vie religieuse, de convictions chrétiennes, et de sentiment vraiment pieux que dénotent soit leur conduite, soit leurs écrits. On en pourrait nommer plusieurs qui ont compté dans le monde des lettres, et dont les ouvrages permettent de constater ce qu'ils étaient en réalité au point de vue religieux.

Tel a été en particulier ce malheureux *Pélisson,* dont le nom est demeuré si honteusement lié à celui de la caisse des économats, au moyen de laquelle il parvint à acheter un trop grand nombre de consciences. Si l'on compare ses écrits rela-

(1) De Bausset, *Vie de Fénelon*, t. I, p. 52.

tifs à cette administration avec plusieurs de ses lettres antérieures, en particulier avec celles qu'il écrivait au célèbre prédicateur Dubosc pour l'engager à répondre à l'appel que lui adressait l'Eglise de Paris, on verra quelle différence il y avait dans la manière dont il s'exprimait sur les choses religieuses avant et après son abjuration. Bien que sa piété n'ait jamais paru très-vive, il y avait pourtant dans ce qu'il écrivait comme protestant un sérieux qui ne se retrouva plus dans les derniers produits de sa plume. Ce qui décida son abjuration pendant son séjour à la Bastille, où il avait été jeté comme partisan dévoué de Fouquet, ce fut, au témoignage de son propre neveu, Rapin-Thoyras, le désir de recouvrer la bienveillance de Louis XIV. « Le roi, dit cet historien, souhaita qu'il se rendît digne de ses grâces en changeant de religion. Mon père, qui connaissait parfaitement M. Pélisson, son beau-frère, ne doutait nullement que ce témoignage de la bienveillance du roi ne fût la principale cause du changement de M. Pélisson. Dès lors, il commença à étudier fort exactement les controverses, mais certainement avec un désir secret de trouver cause à se satisfaire dans la religion romaine. — Quant à la religion, ajoute l'écrivain, il aurait fallu avoir des yeux bien perçants pour démêler ses sentiments secrets parmi ses actions extérieures, par lesquelles il affectait sans cesse de témoigner une persuasion très-sincère de son attachement à la religion romaine (1). »

Dans quelles dispositions Pélisson est-il mort? C'est une question qu'on a agitée de part et d'autre, sans pouvoir la résoudre d'une façon positive. M. de Riancourt, dans son *Histoire de Louis XIV*, rapporte qu'à « l'heure de son décès, Pélisson ne professa aucune religion ouvertement, car il ne voulut point participer aux sacrements de l'Eglise romaine, ni n'osa se dire huguenot, mais persista jusqu'à la fin dans un silence profond, dont il n'y a que Dieu qui sache les

(1) *Lettre de Rapin-Thoyras à Le Duchat.* Mai 1722.

auses. » Rapin-Thoyras, que son affection pour son oncle poussait à connaître la vérité sur ce point, ne put pas parvenir à s'éclairer d'une manière satisfaisante. Le mourant a-t-il refusé la communion que voulait lui donner l'évêque de Meaux, ou a-t-il simplement différé en sorte qu'il a été prévenu par la mort? C'est ce qu'on n'a pas eu la possibilité de déterminer. « Je trouvai à Paris, dit encore l'historien, un de ses valets de chambre, qui avait quelque emploi à la cour, mais il me parut si réservé quand je voulus lui toucher cette corde, qu'il me fit soupçonner qu'il y avait quelque chose qu'il n'était pas à propos de découvrir. » Rapin La Fare, frère de l'auteur que nous venons de citer, lui écrit sur ce point qu'on lui mande de Paris que « le curé de la paroisse s'étant présenté chez Pélisson pour le confesser, en fut si mal reçu qu'en sortant il alarma tout le quartier, soutenant qu'il était mort huguenot; de laquelle imprudence il a été fort blâmé par la cour. » Il était opportun, en effet, que ce bruit, fondé ou non, fût promptement étouffé, et que le grand convertisseur, à prix d'argent, ne pût pas être considéré comme s'étant déjugé lui-même à l'heure de la mort.

Nous avons à mentionner aussi les deux frères *de Dangeau*, arrière-petits-fils de Duplessis-Mornay, qui abjurèrent sous l'influence de leurs intérêts mondains, la religion qu'avait si noblement professée et défendue leur illustre aïeul. Philippe, le marquis, ce type du courtisan habile et dévoué, que l'on a trop justement appelé le « plat valet » de Louis XIV, s'étant bientôt aperçu, au milieu de ses intrigues, que sa religion serait un obstacle à sa fortune, eut soin de s'ouvrir, par l'abjuration, le chemin des honneurs. Nommé colonel du régiment du roi, puis gouverneur de la Touraine et plus tard encore de l'Anjou, membre de l'Académie française, aide de camp de Louis XIV, envoyé extraordinaire auprès de l'électeur de Trèves et de l'électeur palatin, menin du dauphin, chevalier d'honneur de la duchesse de Bourgogne, conseiller d'Etat en service ordinaire, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, grand-

maître de l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, il paya toutes les faveurs dont il fut successivement comblé par un dévouement à toute épreuve dont chaque page des Mémoires qu'il a laissés est un frappant témoignage. Cœur sec et égoïste, il s'est plu à consigner jour par jour, pendant cinquante années, les nouvelles de la cour et les détails les plus minutieux sur la vie et l'état de santé du roi, sans qu'il se soit rencontré sous sa plume un seul mot de commisération sur le sort funeste de ses anciens coreligionnaires, au sein des horribles persécutions que ses propres sœurs et d'autres membres de sa famille partagèrent avec la masse des réformés demeurés fidèles. Il est douloureux de constater la manière dont il rend compte des événements relatifs à la révocation de l'Edit de Nantes. Au milieu des faits les plus insignifiants, tels que les chasses du roi et des princes, il enregistre les succès des dragons d'Asfeld dans le Poitou, de Saint-Ruth et de la Trousse en Dauphiné, de Boufflers en Béarn, en Guyenne et en Saintonge; puis les conversions qui s'opèrent en masses dans certains lieux, « sans pourtant que les dragons y aient été; » puis les pensions accordées aux nouveaux convertis, aux époux Dacier par exemple; l'ordre donné aux ministres de sortir du royaume en quinze jours; la démolition des temples; les mesures qu'il faut prendre à l'égard des mauvais convertis, etc.; et tout cela sur un ton d'approbation sans réserve. Et pourtant il était mieux à même que bien d'autres d'apprécier la profonde immoralité des machinations hypocrites de ceux qui circonvenaient l'esprit du monarque; et il ne pouvait se faire que quelques souvenirs de son enfance ne vinssent pas parfois lui rappeler que cette foi persécutée avait été celle de sa digne mère et de ses nobles aïeux.

Louis, connu sous le nom d'abbé de Dangeau, ayant embrassé l'état ecclésiastique, n'eut pas une carrière aussi brillante que celle du marquis son aîné. D'Alembert, dans ses *Eloges des membres de l'Académie française*, jette un jour

assez défavorable sur les motifs de l'abjuration de Dangeau en disant, non sans ironie, qu'il « se sentit très-soulagé de n'avoir plus à craindre de déplaire ou à son Dieu ou à son souverain. » Revêtu de la charge de lecteur du roi, et pourvu de quelques riches abbayes, il consacra sa vie aux lettres, et en particulier à la philologie et à la grammaire, pour lesquelles il avait un goût tout spécial. La question religieuse paraît l'avoir fort peu occupé, et rien n'indique qu'il ait sympathisé, même secrètement, aux souffrances infligées avec tant de rigueur à ceux dont il avait renié la foi.

Un autre personnage qui se présente à nous est *Brueys* le faiseur d'opéras, qui, avant de se livrer à cette carrière poétique, avait paru disposé à une vie tout autrement sérieuse. Voué d'abord à la jurisprudence, puis à l'étude de la théologie et des belles-lettres, il s'était acquis une place éminente parmi les écrivains polémiques en réfutant avec un succès incontestable le célèbre livre de l'*Exposition de la foi catholique* de Bossuet. Ce travail, digne d'être mieux connu qu'il ne l'est, contient dans sa première partie un examen et une réfutation générale de l'œuvre du fameux controversiste, œuvre qui, selon l'auteur, est le plus éclatant témoignage en faveur de la vérité de la religion protestante. En effet, en convenant, d'une part, que les réformés retiennent les points fondamentaux de la foi chrétienne, l'évêque de Condom est contraint, d'autre part, de désavouer l'interprétation ordinaire des dogmes et des rites de son Eglise, en les dissimulant sous une enveloppe évangélique incompatible avec les sentiments et le culte de l'Eglise romaine. C'est ce que Brueys démontre en faisant l'application de son assertion aux quatre points principaux de controverse, le culte, la justification par la foi, les sacrements et l'autorité de l'Eglise. Bossuet, frappé du mérite de cet ouvrage, désira se mettre en relation avec l'auteur et parvint à le faire venir à Paris. On a peine à concevoir comment celui-ci, après avoir écrit une réfutation aussi solide, put se laisser convaincre par son adversaire,

mais le fait est que le malheureux Brueys abjura bientôt entre les mains épiscopales, et devint dès ce moment ennemi acharné de la foi qu'il avait défendue par des arguments aussi solides. Il y a là un problème intellectuel difficile à résoudre.

Quoi qu'il en soit, le nouveau réuni, étant entré dans les ordres, après la mort de sa femme, se mit à écrire avec ardeur contre les protestants de nombreux ouvrages de controverse. Il publia en particulier sous le titre d'*Histoire du fanatisme de notre temps*, à l'occasion des troubles des Cévennes, un vrai pamphlet en trois volumes, plein d'exagération, de partialité et de mauvaise foi. Mais ce genre d'ouvrages, auquel le désir de plaire au roi et à ses protecteurs du clergé, l'avait fait s'appliquer, ne fut pas longtemps de son goût. Il l'abandonna pour se livrer aux compositions dramatiques, qui ont fait sa réputation dans le monde des lettres, où son nom demeura uni à celui de son collaborateur Palaprat. La farce de l'*Avocat patelin* se trouve en définitive le beau titre de gloire de Brueys.

Dans ce monde littéraire où nous venons de pénétrer, nous rencontrons encore quelques noms de nouveaux réunis, et entre autres, trois appartenant à la même famille, *Gédéon Tallemant*, dit *des Réaux*, l'auteur des *Historiettes* ou *Mémoires anecdotiques et satiriques*, publiés par M. de Monmerqué; *François Tallemant*, son frère, abbé, prieur, aumônier du roi et de Madame la Dauphine, et membre de l'Académie française, et *Paul Tallemant*, fils d'un cousin germain des premiers, prieur comme le précédent et membre aussi de l'Académie française. Tous trois nés protestants, d'une ancienne famille calviniste de la Rochelle, ont abjuré la religion de leur enfance. Le second se fit connaître par une traduction des *Vies de Plutarque*, à l'occasion de laquelle le malin Boileau le désigne comme

Sec traducteur du français d'Amyot.

Le dernier fut honoré, à cause de son éloquence, de la charge

d'intendant des devises et inscriptions des édifices royaux, et fut l'orateur de prédilection de l'Académie pour prononcer des panégyriques et des discours de circonstance. Il profita de ce privilége pour célébrer la victoire remportée par Louis XIV sur l'hérésie, que dans son éloquence ampoulée il comparait à l'hydre étouffée de la fable. C'est lui, ancien réformé, qui osa s'écrier en 1687, à l'occasion de la démolition du temple de Charenton, dont il glorifiait le souvenir : « Heureuses ruines, qui sont le plus beau trophée que la France ait jamais vu ! »

Nous signalerons encore, dans une autre sphère, *Philippe le Valois*, marquis *de Villette*, ce parent de Madame de Maintenon, dont le nom s'est déjà rencontré sous notre plume. Longtemps rebelle aux instigations de son habile cousine, et ayant donné par sa fermeté, à ses coreligionnaires, l'espoir qu'il demeurerait fidèle jusqu'à la fin, il succomba au moment où l'on devait le moins s'y attendre, et cela pour se montrer immédiatement courtisan outré, avec une apparence de rudesse marine qui ne faisait que mieux ressortir son habileté calculée. Comme Louis XIV le félicitait sur cette abjuration si longtemps disputée, le futur chef d'escadre ne craignit pas de lui répondre : « C'est le premier acte de ma vie où je n'ai pas eu pour but de plaire à Votre Majesté. » Et dès ce moment, pour compléter la satisfaction du monarque, Villette devint ardent convertisseur, comme nous l'avons rappelé déjà au sujet de son neveu de Saint-Hermine.

Mais il est temps de clore cette triste nomenclature, que nous pourrions prolonger beaucoup encore, si nous n'étions arrêtés par sa monotonie. Parmi ces personnages que leur abjuration a soustraits aux rigueurs du gouvernement royal, on aurait peine à découvrir une figure intéressante, sur laquelle il soit doux de porter sa pensée, une conscience scrupuleuse, demeurée digne de respect dans son changement de religion, une conviction purement religieuse et supérieure à toute vue ecclésiastique, un cœur vraiment charita-

ble respirant l'amour et la sympathie pour des frères errants et cruellement opprimés. Ceux mêmes qui ont accentué leur réunion à l'Eglise romaine de la manière la plus positive, en se faisant prêtres et défenseurs officiels de leur foi, sont loin de faire exception à cet égard. Tous se sont formés sur le type de leurs convertisseurs de longue et de courte robe, tous se sont moulés à leur image, en devenant comme eux, intolérants, cruels, impitoyables, envers ceux qui avaient assez de conscience pour demeurer dans leur profession religieuse, aussi longtemps qu'ils n'avaient pas pu être convaincus d'erreur. Les meilleurs, hélas! ont eu honte d'eux-mêmes, ont cherché à se dissimuler, à se perdre dans la foule de ceux dont ils avaient partagé la faiblesse, trop heureux s'ils parvenaient à s'y faire oublier. A part un bien petit nombre d'exceptions, exceptions en quelque sorte accidentelles et momentanées, auxquelles nous avons cherché à rendre justice, en rappelant la tolérance de quelques nouveaux réunis à l'égard de leurs amis ou de leurs proches, aucun n'a su, ou du moins n'a pu, tout en arborant franchement sa foi nouvelle, en rendre la profession vraiment honorable, en se montrant humblement pieux, ferme sans fanatisme, sincère sans roideur, bienveillant sans affectation, charitable sans faiblesse, heureux et en paix dans son âme, manifestant par sa bonne conduite et par ses œuvres, la sagesse pleine de douceur que recommande l'apôtre. Ce témoignage négatif n'atteste que trop et d'une manière bien formelle, le caractère de profonde immoralité dont était entachée cette entreprise de conversions forcées qu'on avait eu l'art d'imposer à la conscience de Louis XIV, et confirme pleinement le jugement général auquel l'ensemble de notre étude nous conduit.

## CONCLUSION.

Les conséquences défavorables du système qui a amené un si grand nombre d'abjurations parmi les protestants de

France, ressortent assez évidemment de l'exposé que nous venons de faire de cet affreux système, pour que nous n'ayons maintenant qu'à les résumer brièvement.

Le mensonge qui se trouvait à la base de la plupart des transactions que les nouveaux réunis avaient été conduits à faire avec leur conscience, ne pouvait que porter ses tristes fruits, et ceux-ci étaient de nature à ne pas se faire longtemps attendre. Si nous pénétrons, comme tant d'aveux humiliants, comme tant de révélations authentiques nous permettent de le faire, dans quelqu'une de ces familles dont les chefs avaient cédé à l'oppression, qu'y verrons-nous, sinon, d'une part, des parents ne professant le catholicisme que par hypocrisie, et de l'autre, des enfants élevés ostensiblement dans le romanisme, mais voyant bien à toute heure quel était le manque de sincérité des premiers. Quel effet devaient produire sur de jeunes cœurs les habitudes de dissimulation dont l'exemple leur était donné par ceux qu'ils avaient à considérer comme leurs guides naturels dans le chemin de la vie? Quelle funeste influence ne devaient pas exercer sur eux les efforts constants de leurs parents pour endormir leur propre conscience, pour annihiler l'importance des pratiques du culte, pour enlever à celui-ci tout caractère spirituel, toute portée morale, pour le réduire à de pures formes? Quelle vie religieuse pouvait subsister dans un tel milieu? Quelle atmosphère morale y respirait-on? Et que pouvaient devenir au point de vue de la foi, de la sincérité et de la droiture de cœur, des populations formées de telles familles?

Serait-il bien téméraire d'énoncer la pensée que l'état d'incrédulité si général en France, peut être attribué pour une part sérieuse, comme à l'une de ses sources les plus déplorables et les plus réellement actives, à cette dissimulation que l'abjuration a introduite dans les familles des nouveaux réunis? Cette source est loin sans doute d'avoir été universelle, mais elle a concouru presque partout, avec les autres causes qui ont amené ce funeste état de choses, à la déchéance

de la foi religieuse, car lors même que les réformés n'ont jamais été qu'une faible minorité dans le royaume, il est bien peu de parties de celui-ci, au sein desquelles la persécution n'ait pas sévi contre eux en quelque degré. Toutes les provinces ont subi, en une plus ou moins grande mesure, le contre-coup des violences, des scènes d'oppression dont les populations étaient appelées à être spectatrices, et auxquelles trop souvent elles étaient incitées à prendre une part active. Le passage au travers de toute la France des nombreuses chaînes de forçats que l'on conduisait aux galères, et dans lesquelles les malheureux protestants étaient toujours ostensiblement signalés, les captifs que l'on traînait dans les diverses prisons disséminées sur tout le territoire, ou que l'on envoyait en exil; toutes les frontières soigneusement surveillées, pour empêcher le départ de ceux qui cherchaient à gagner les pays étrangers, les promesses faites aux délateurs, les récompenses données aux traîtres, les occupations militaires, la guerre des Camisards, la démolition des temples, les bûchers et les gibets dressés en tant de lieux; même les monuments pompeusement érigés pour proclamer la destruction de l'hérésie, tous ces détails de la persécution dont les huguenots étaient victimes ont fait de la question religieuse, et par conséquent de celle de la conversion obligatoire des réformés, une question nationale à laquelle aucune portion du royaume n'a pu demeurer étrangère. Le sort et le caractère de la minorité, victime de l'oppression la plus épouvantable, ont nécessairement réagi sur l'ensemble de la population.

Quelle est en effet aujourd'hui l'attitude qu'ont prise et que maintiennent de génération en génération à l'égard de la religion, un si grand nombre de chefs de famille, sinon précisément celle que le fait d'une abjuration forcée imposait aux malheureux qui cédaient à l'oppression? Qu'on prenne à ce point de vue les classes lettrées ou les classes ouvrières, qu'on pénètre même au sein des populations des campagnes, on trouvera trop généralement les pères ne croyant guère au ca-

tholicisme, le pratiquant le moins possible pour ce qui les concerne, y laissant participer leurs femmes, y faisant participer leurs enfants dans la mesure voulue, mais attendant bien pour ceux-ci un avenir semblable à ce qu'est actuellement leur propre vie spirituelle, et n'épargnant rien ni par leurs propos ni par leur exemple, pour amener un aussi triste résultat. Au fond, une profonde indifférence, un vrai néant religieux, au dehors une honteuse dissimulation, une lâche hypocrisie calculée en vue d'intérêts tout matériels ou de convenances tout humaines; voilà ce qu'on ne peut méconnaître chez le grand nombre de ceux qui portent en France le nom de catholiques, et qui, en tant que chefs de famille, à l'égard de leur propre maison, ont reçu d'en haut charge d'âmes. Qui dira pour combien d'entre eux ce déplorable état spirituel est le funeste héritage d'une abjuration, dont un de leurs ancêtres s'est rendu coupable, et dont le premier résultat a été de refouler la voix d'une conscience?

Le même état d'indifférence en matière religieuse se retrouve, hélas! chez un grand nombre de familles protestantes de nom. Là aussi le triste fait de l'abjuration a passé, car parmi celles qui sont demeurées dans la croyance, il en est bien peu qui aient traversé toute la période de la persécution sans avoir fléchi. Nous avons vu que la chose était à peu près impossible. On a cédé avec dissimulation, on s'est conformé autant que cela était nécessaire, aux pratiques du culte imposé par la violence; on a combattu secrètement auprès des enfants l'influence que l'enseignement des prêtres pouvait exercer sur eux, puis, lorsque le moment a paru favorable, lorsque le système d'oppression a faibli, on est revenu au protestantisme avec aussi peu de franchise qu'on en avait mis à en abandonner la profession. Quel devait être encore ici pour la génération nouvelle, le résultat d'une pareille façon d'agir, sinon de la pousser à l'indifférence religieuse en lui faisant envisager comme bien peu sérieux le passage d'une profession à l'autre?

La chose sera d'autant plus frappante, si l'on met en regard de ces familles celles, hélas! en bien moins grand nombre, où l'on aura pu voir, après une malheureuse abjuration, quelqu'un de ces grands actes solennels de contrition, d'humiliation, de repentance, dont nous avons signalé quelques exemples. Quelle différence quant aux impressions produites sur le cœur des enfants, quant au sérieux maintenu dans la maison, quant au respect pour les choses saintes, là où l'on a pu voir un père, une mère, déplorant à haute voix avec larmes un acte d'infidélité commis dans un moment de faiblesse, criant à Dieu pour implorer pardon et miséricorde, éprouvant le besoin de se relever ostensiblement au prix de toutes les douleurs, de tous les sacrifices qu'ils avaient en perspective, et cela d'une manière bien autrement grave et certaine qu'à l'heure où ils avaient cédé devant les menaces qui les ont fait succomber. Ah! combien cette voix de la conscience était propre à avoir prise sur de jeunes cœurs! combien les témoins de ces scènes douloureuses devaient être rendus sérieux! quel profond respect pour une conviction sincère devait être imprimé ineffaçablement dans leur propre conscience! Et à quelle hauteur ne s'élevait pas pour eux ce Dieu saint et juste dont la crainte inspirait une telle repentance, ce Dieu miséricordieux et charitable, à l'amour duquel on recourait avec tant de foi! Mais de tels exemples ont été rares, et la violence a bientôt dispersé les familles au sein desquelles on a pu les constater. Ce n'est pas là société française qui a recueilli le bénéfice des saintes impressions qui devaient en être le fruit.

On ne peut malheureusement pas se le dissimuler, les anciennes familles des réformés de France, ou bien sont devenues purement et simplement catholiques, à la manière de la majorité de leurs concitoyens, ou bien sont revenues à la foi protestante après un temps d'adhésion extérieure au romanisme, sans que rien ait marqué dans leur retour à la profession de leurs pères, un acte sérieux rappelant la voix sainte

de la conscience. Celles qui sont vraiment demeurées fidèles, c'est à l'étranger qu'on est réduit à les chercher.

Et ces contrées étrangères qui ont servi d'asile aux victimes échappées à la persécution, ne peuvent-elles pas être appelées, bien que d'une manière indirecte et en quelque sorte par contraste, en témoignage à l'appui des tristes conséquences que nous sommes conduits à signaler comme découlant de l'abjuration? Sans vouloir surfaire l'état religieux et moral des peuples protestants, que l'on veuille comparer avec la France, sous le point de vue qui nous occupe maintenant, savoir celui de la sincérité de la profession religieuse, les nations au sein desquelles les réfugiés chassés par la persécution ont été accueillis avec une générosité si large et si bienveillante. Que l'on jette un coup d'œil sur ce qu'a été, pendant le dix-huitième siècle en particulier, l'état religieux de la Hollande, de l'Angleterre, du Brandebourg, des populations réformées de l'Allemagne et de la Suisse, de Neuchâtel, de Genève, à côté de ce qu'on a pu voir dans le royaume qui avait rejeté hors de son sein tant de cœurs pieux, tant de consciences droites et sincères. Les habitants de ces divers Etats n'ont-ils pas été, sous la bénédiction de Dieu, comme retrempés moralement par l'adjonction de tant d'émigrés fidèles, ayant tout quitté, biens, famille et patrie, pour conserver leur foi, et apportant à leurs nouveaux frères le pur exemple de leur renoncement et de leurs sacrifices, pendant que la France, déchirant elle-même son propre sein, et rejetant les meilleurs de ses fils, gardait une foule de renégats donnant à leurs concitoyens le triste spectacle de leur faiblesse et de leur dissimulation.

Les conséquences ne sont que trop manifestes, et nous n'avons pas le courage d'y insister au lendemain des catastrophes qui ont dissipé tant d'illusions, mis à nu tant de plaies. Puisse le tableau que nous avons tracé, par les contrastes qu'il présente, pousser les descendants des protestants français à se retremper à cette seule source pure de l'Evan-

gile, qui a été la force de ceux de leurs aïeux qui sont demeurés fidèles ! C'est là le vœu sincère auquel nous conduit, pour une Eglise qui nous est chère, dans ses prospérités comme dans ses épreuves, le douloureux souvenir des innombrables chutes sur lesquelles nous avons dû porter nos regards. Et nous terminerons en rappelant ce jugement d'un philosophe chétien de nos jours : « Ce qui a fait la force du calvinisme c'est la puissance de renoncement et d'abnégation de ses premiers sectateurs. L'histoire ne présente pas d'âmes plus fortement trempées. Aussi a-t-il lassé les attaques les plus formidables et l'énergie des plus violents persécuteurs. La consécration de tout son être à Dieu, accompagnée de la certitude d'être sauvé, d'être du nombre des élus, peut seule expliquer ces miracles de constance (1). »

(1) Th. Roget, *Pensées genevoises*.

JULES CHAVANNES.

# DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

## PAPIERS DE M. POT DE CHEMAULT

RELATIFS A SA MISSION EN TOURAINE POUR Y APAISER LES TROUBLES SURVENUS ENTRE LES CATHOLIQUES ET LES PROTESTANTS, EN 1561 ET 1563.

Lorsque M. le baron de Girardot, amateur aussi éclairé qu'infatigable de toutes les recherches historiques, était secrétaire général de la préfecture du Cher, il en étudia les précieuses archives avec le plus grand soin. Il y reconnut une immense quantité de pièces de la plus haute importance, et comme il n'était pas guidé seulement par un sentiment de vaine curiosité, il prit des notes sur un grand nombre de ces documents.

Le fonds provenant du château de Menetou attira si spécialement son attention par une grande quantité de pièces intéressantes, qu'il prit la peine de faire l'analyse de chacune d'elles.

En tête du volume qui contient ces analyses, on lit la note suivante :

« Le fonds de Menetou est un des plus riches en documents historiques, parmi ceux qui composent les archives du département du Cher. Ce fonds a été transporté à Bourges lors de la confiscation de la terre de Menetou sur la comtesse de Lauraguais, et contient les papiers de la famille Pot. »

M. de Girardot fait ensuite un historique intéressant de l'illustre famille Pot (article inséré dans l'*Art en province*, journal qui pourrait être utile à consulter), puis il fait l'analyse de toutes les pièces concernant M. Pot de Chemault, ambassadeur sous les rois François Ier, Henri II, Charles IX, auprès des rois Charles-Quint, Edouard VI et le pape Paul III.

Il fut spécialement chargé de négocier à Madrid la délivrance des fils de François Ier, laissés en otage après la captivité du roi.

En 1561-1563, il fut envoyé en Touraine et dans le Maine pour réprimer les troubles, châtier les rebelles des deux partis et faire exécuter l'édit de pacification.

Une imprudence impardonnable donne aujourd'hui une grande va-

leur au travail de M. de Girardot. Les plus précieuses pièces des archives du Cher, séparées de leurs dossiers par une de ces fantaisies qui passent par la tête d'un archiviste vaniteux et détruisent l'ordre régulier des collections, furent placées en évidence dans une armoire spéciale adossée à une cheminée. On eût voulu leur perte qu'on n'eût pas agi autrement. Un matin, on trouva que le feu s'était communiqué à l'armoire et que les trésors étaient anéantis.

C'est un malheur irréparable. Il ne reste entre autres, des papiers de M. de Chemault, que les analyses faites par M. de Girardot.

Son amitié pour moi m'a autorisé à lui demander la permission d'en extraire, et publier au besoin, tout ce qui m'y paraîtrait intéresser l'histoire du protestantisme, et je me suis empressé de profiter de la permission accordée pour en extraire ce qui suit

Malgré la concision des analyses, qui laisse place à tant de regrets, j'ai pensé qu'elles seraient intéressantes pour nos archives. J'ai copié avec soin et respect tout ce qui concernait la mission de M. de Chemault en Touraine, persuadé que les moindres documents, s'éclairant les uns par les autres, pouvaient apporter de nouvelles lumières, que rien de ce qui est vrai ne doit être dédaigné; enfin, que dans les recherches si difficiles à suivre de nos guerres de religion, le *Bulletin* de l'Histoire du Protestantisme trouverait à donner place à ces regrettables sommaires.

Je les ai fait précéder du curieux extrait des instructions données à M. de Chemault par le roi Henri II, lorsque le négociateur fut envoyé à Rome auprès du pape Paul III. C'est un de ces morceaux historiques qui dépassent tous les commentaires, et un précieux chapitre de l'art de ne point payer ses dettes.

Il a autrefois été publié dans un journal de la province, avant que la pièce originale n'ait péri dans l'incendie de l'armoire des archives de Bourges. Il n'est donc pas possible d'élever le moindre doute sur son authenticité.

Si l'on trouve, comme il me le semble, que ces pièces peuvent figurer dans le *Bulletin*, nous sommes autorisés à les y faire imprimer. Si elles ne semblent pas avoir assez d'importance, elles peuvent être conservées dans la Bibliothèque à titre de renseignements.

B^on^ DE TRIQUETI.

20 mai 1872.

M. Pot de Chemault, envoyé en ambassade par le roi Henri II auprès du pape Paul III, en 1547-1548, reçut des instructions au-

jourd'hui conservées dans les archives de Bourges (fonds Menetou); on y lit le passage suivant :

« Le feu Roy dernier décédé estoit obligé envers le feu Roy « d'Angleterre, à lui payer la vie durant d'icelluy Roy d'Angleterre, « cent mil escuz soleil de pension par chacun an; dont sont deubs « de reste quelques termes et payemens.

« Il estoit aussi tenu lui payer Quinze mil muys de sel prins en « Brouage, ou dix mil escuz soleil au lieu du dit sel par chascun « an, dont aussi sont deubs quelques termes.

« Item, aussi estoit obligé lui paier par chascun an après la mort « du dict Roy d'Angleterre cinquante mil escuz soleil de pension.

« Item, estoit obligé par traicté passé en l'an Ve XXV lui paier « deux millions d'or, en vingt années dont restent encore quelques « termes et paiements à faire.

« Il est certain que les dites obligations sont maintenant nulles « et de nul effect, parceque le feu Roy d'Angleterre a esté piéça par « nostre sainct Pere déclaré Héréticque, et tel publié par ses lettres « patentes et que tous Fidelles de disposition de droict sont quittes « et Absoulz de toutes obligations qu'ils pourroient avoir passées à « personnes héréticques, encore qu'il y eûst serment. Et davantaige « les Enffans des Héréticques de droict ne succédent point à leurs « pères.

« Partant donc, sera supplié à nostre sainct Pere de la part du « Roy, qu'il lui plaira déclairer par ses lettres Patentes,

« Tant le feu Roy dernier déceddé son pere, que luy, estre « quictes et absoulz du paiement de toutes les dictes sommes, tant « pour le passé que pour l'advenir, et ce tant envers le feu Roy « d'Angleterre, que son fils à présent détenant le Royaume d'An- « gleterre, et aultres ses Enffants, et en tant que besoin sera, cas- « ser et annuller les dictes obligations, déclairant Le Roy et ses suc- « cesseurs n'estre tenus des dicts Contractz et Obligations. »

---

## CHARLES IX.

(8 octobre 1561.)

Mémoires et instruction pour Mr de Chemault dépesché pour aller à Bloys et à Tours.

Arrivé à Bloys réunir les Bailly, Gouverneur, Juges, Officiers et Echevins de la ville, leur recommander une répression vigoureuse des désordres.

Si les réformés occupent encore l'église de S^te Solesme, mander les principaux, et les engager à retourner chez eux, jusqu'à la conclusion du colloque de Poissy.

Les menacant de châtiment s'ils n'obéissent, d'autant que le Roy et son conseil, s'occupent dans le colloque des intérêts de leur conscience, etc.

Renvoyer les estrangers de Tours, Amboyse, Orléans, etc.

Si l'église de S^te Solesme étoit déjà délaissée par eux, il leur fera néanmoins les remontrances ci-dessus.

De même pour Tours où les protestants ont envahi l'église des Cordeliers.

S Germain en Laye.

(5 pages in-folio.)

*M^r de Chemault au Roy.*

(15 octobre 1561.)

Compte rendu de sa mission à Bloys.

(3 pages in-folio.)

*M^r de Chemault à Catherine.*

(15 octobre 1561.)

Il attend pour aller à Tours qu'il ait entièrement terminé l'affaire de Blois.

De Bloys.

*M^r de Chemault au connestable.*

(15 octobre 1561.)

Il verra ce qu'il a fait à Bloys, mais si ceux de la nouvelle religion ont été si lents à obéyr, c'est qu'ils s'étaient enhardis par l'exemple d'autres villes dont la désobéissance n'est pas réprimée, etc.

*M^r de Chemault au Roy.*

(18 octobre 1561.)

Ce matin ceux de la nouvelle religion lui ont remis les clefs de l'église de S^te Solayne. Il a fait visiter la dite église par le S^r Cronnier, etc., et les marguilliers ainsi que ceux de la nouvelle religion

appelés pour éviter des troubles, et a fait dereschef publier les Edicts du Roy. Il a fait planter quelques potences, pour tenir ceux des deux religions en respect, et a ordonné au Prévost de parcourir les places, etc.

*M^r de Chemault à la Reine Mere.*

(8 octobre 1561.)

Longs détails sur ses rapports avec les Protestants de Bloys.

(3 pages in-folio.)

*Lettre de M^r de Chemault au Bailly de Bloys.*

(21 octobre 1561.)

Il a reçu diverses lettres de la cour, où le Bailly verra que ceux de la nouvelle religion à Bloys ont bien fait pour eux de s'avancer à la restitution de l'église de S^te Solemme.

Il se félicite des dispositions pacifiques des protestants de Tours, etc., etc.

*Lettre écrite au Roy.*

(23 octobre 1561.)

Sur les dégats faits à S^te Solesme de Bloys et aux cordeliers de Tours par les Protestants.

*Lettre de M^r de Chemault à la Reyne mere.*

(23 octobre 1561.)

Sur ce qu'il a fait à Bloys et à Tours.

De Bloys.

*M^r de Chemault.*

(28 octobre 1561.)

Il a terminé à Bloys. S^te Solesme est rendue sans démolitions apparentes. Il a pris des précautions pour éviter toute sédition.

Voyant le Roy obéi dans cette ville, il va partir.

Il croit qu'il seroit expédient d'y envoyer quelque personnage avec des forces pour y procéder au désarmement de part et d'autre.

Plainte des Protestants de Tours.

Mémoire baillé à M. de Chemault par ceux de la nouvelle Religion de Tours.

Plaintes de ceux de la nouvelle Religion de la ville d'Angers,

Au Roy et à son Conseil.

*Ceux de la Réforme du Mans à Mr de Chemault.*

(6 janvier 1563.)

Instance pour qu'il arrive, sa présence devant tout pacifier dans la province.

Du Mans.

*Mr de Chemault aux Officiers de justice, maire et Eschevins de la ville de Bloys.*

(22 janvier 1563.)

Il leur adresse la réponse du Roy aux articles qu'ils ont adressés à Sa Majesté pour qu'il fasse observer les ordres : Désarmer tous les officiers de Sa Majesté, Trésoriers, Grainetiers, etc., non nobles.

Nonobstant les permissions antérieures.

De Tours.

*Mr de Chemault au Roy.*

(7 février 1563.)

A Tours il a réduit les officiers et Eschevins au nombr ncien. Cassé les surnuméraires sans troubles.

Sur la Requeste de ceux de la Religion Prétendue Réformée il leur a donné pour lieu d'exercice de leur culte dans le Bailliage de Touraine la ville de Langest, à 4 ou 5 lieues de Tours. Il n'a pu donner un des faubourgs de Tours, pour le repos de la ville, et parce que les faubourgs sont de la justice des gens d'Eglise.

Il a fait désarmer les habitants sans résistance.

Il a laissé un commandant et vingt soldats.

Il croit prudent de rappeler le maire de la ville pour éviter une sédition populaire.

A Amboyse il a laissé des troupes, à cause des meubles du Roy, de son artillerie et de la poudre.

*Charles IX à Mr de Chemault.*

(14 février 1563.)

Ordre de remettre les châteaux dans l'état où ils étoient avant les troubles, et de laisser six arquebusiers à celui de Bloys.

*Catherine à Mr de Chemault.*

(14 février 1563.)

Ordre de laisser six hommes à Amboyse, Loches et Chinon.

De Fontainebleau.

*Chavigny à Mr de Chemault.*

(14 février 1563.)

Il a reçu l'ordre de laisser six soldats dans chacun des châteaux de Loches, Chinon et Amboyse, aux frais de ces villes.

Il demande que si on licencie sa garde on la paie.

Qu'on laisse six hommes au chateau du Mans.

*Charles IX à Mr de Chemault.*

(28 février 1563.)

Il l'informe des troubles survenus à Bloys et lui enjoint de s'y rendre avec les Commissaires et Prévots et d'y châtier les coupables avec la rigueur des Edicts, etc.

De Fontainebleau.

*Catherine à Mr de Chemault.*

(28 février 1563.)

Le Roy a appris les troubles arrivés à Bloys. Châtier rigoureusement les rebelles; autrement ce serait toujours à recommencer, etc.

De Fontainebleau.

*Le Duc de Montpensier aux maire et Eschevins de Bloys, et Juges et Mrs du Présidial.*

(28 février 1563.)

Ordres du Roy pour la caption des séditieux de la ville.

Leur recommande de punir tous ceux qui contreviendront aux Edicts et ordonnances de Sa Majesté.

De Fontainebleau.

*Les officiers du Roy et Eschevins de la ville de Bloys,*

(1er mars 1563.)

A Mr de Ch.

*A Mr de Chemault.*

Sur l'avis qui est donné au Roy de troubles survenus dans leur ville, ils ont reçu des ordres et supplient Mr de Chemault de se rendre auprès d'eux pour les mettre à même de les exécuter.

*Mr de Chemault à Mr de Chavigny.*

(5 mars 1563.)

Il a reçu l'ordre du Roy de se rendre à Bloys pour chatier les séditieux de cette ville. Il est ordonné à Mr de Chavigny d'y envoyer les argoulets de la garde, etc.

Disposition des troupes.

Du Mans.

*Les Commissaires au Roy.*

(11 mars 1563.)

Arrivé du Mans à Bloys sur l'ordre du Roy, Mr de Chemault a trouvé trois des principaux accusés non jugés parce qu'ils ont recusé pour causes admissibles les Prévots de Bloys et d'Orléans, et que les commissions de ceux-ci interdisent aux juges de la ville de connaître de ces matieres, etc., etc.

Ils ont assemblé des juges et avocats, etc., et ont fait commencer le jugement.....

Avertis qu'il se préparoit de l'opposition, ils ont fait venir des archers.....

Ils ne peuvent tirer des Suisses d'Orléans à cause des troubles et demandent les compagnies de Mr de Montpensier.

Ils demandent le pouvoir de faire exécuter leurs jugements de mort nonobstant appel ou opposition.

De Bloys.

*Mr de Chemault au Connestable.*

(11 mars 1563.)

Il s'est rendu à Bloys sur les ordres du Roy, avec les commissaires; mais il leur est impossible de se faire obéir, sans des secours, qu'ils réclament.

De Bloys.

*Mr de Chemault à Mr d'Andigny.*

(11 mars 1563.)

Demande d'arquebuses.

De Bloys.

*Mr de Chemault.*

(12 mars 1563.)

Mesures pour le payement des Argoulets.

De Bloys.

(15 mars 1563.)

Liste de ceux qui ont séjourné à Bloys pour le service du Roy du 13 au 21 mars 1563.

*Mr de Chemault à Mr d'Andigny.*

(17 mars 1563.)

Pour le paiement des Argoulets.

De Bloys.

*Mr de Chemault à Mr de Lignon.*

Il lui faut de l'argent pour payer les Argoulets; sans cela ils l'abandonneront, et il lui sera impossible d'exécuter les ordres du Roy.

De Bloys.

*Mr de Chemault à Mr d'Andigny.*

(18 mars 1563.)

Deux séditieux ont été condamnés à être pendus et estranglés, et un d'eux à avoir le poing coupé, etc.

Ce qui a été exécuté.

Il y a assez de troupes à Bloys.

De Bloys.

(19 mars 1563.)

Liste des Archers du Prévost du Mayne qui sont restés à Bloys du 9 mars 1563 au 19 dudit mois.

*Mr de Chemault à Mr de.....*

(19 mars 1563.)

Il n'a pas besoin de la compagnie, ayant pacifié Bloys, et le prie de l'envoyer à Tours.

De Bloys.

Liste des témoins nommés dans l'affaire du jugement des séditieux de Bloys.

---

### Acte de la Ligue.

---

*Mr de Chemault au Connestable.*

(Sans date.)

Après être resté à Tours 3 semaines et ôté les officiers de justice de la nouvelle religion sans aucune émotion, etc.

Il a recommandé qu'on maintint tout le monde dans l'ordre sans distinction de religion.

Le désarmement a été opéré en présence de bourgeois des deux religions.

*Mr de Chemault à Catherine.*

(Sans date.)

Arrivant à Saulmur il lui annonce qu'il a tout pacifié à Tours.

*Mlle de Rohan à Mr de Chemault.*

Elle le prie de persuader à Mr le duc de Montpensier qu'il n'a point été fait de prêche chez elle depuis un an et demi.

Noms des personnes des deux Religions composant l'assemblée à Tours.

---

### Charles IX.

(15 décembre 1563.)

Instructions pour Mr de Chemault allant faire exécuter les Edicts de pacification et de majorité du Roy en Touraine, Anjou et Mayne.

Il ira trouver le Duc de Montpensier à Tours : lui dira les plaintes que reçoit continuellement le Roy contre l'inexécution des Edicts.

Il ira visiter les villes accompagné des Commissaires et Prévots pour la punition des rebelles.

S'enquerrera auprès des officiers des villes.

Fera déposer les armes : cesser les guets, patrouilles, etc., désarmer les châteaux, excepté les 20 hommes du château d'Angers.

Rétablira les Officiers, Eschevins, etc., des dites villes absents pour cause de troubles.

Etablira les lieux consacrés à l'exercice du culte prétendu réformé, et fera jouir les Ecclésiastiques de leurs bénéfices, dixmes, etc.

Ouïra les plaintes de part et d'autre pour y satisfaire sommairement.

Mr de Montpensier lui donnera pour cela des Argoulets qu'il cassera après.

Paris.

*Mr de Chemault à Mr de Glatigny, Prévost de la Connestablie de France.*

(15 décembre 1563.)

Instruction pour le voyage à Bloys, où il compte être le 22 du moys.

*Le Duc de Montpensier à Mr de Chemault.*

(29 décembre 1563.)

Il voulait aller à Tours, mais obligé d'accompagner le Roy en Lorraine, il ne le pourra.

Il compte sur lui pour faire bien pour le service du Roy et le contentement des habitants.

De Champigny.

---

# VARIÉTÉS

## LE TROIS-CENTIÈME ANNIVERSAIRE

### DE LA SAINT-BARTHÉLEMY (1).

*Excidat illa dies*, s'écriait avec le poëte Stace le premier président de Thou, en pensant à ce jour, de sanglante mémoire, qui vit commencer le massacre des huguenots à Paris et dans tout le royaume.

(1) Nous sommes heureux d'emprunter au *Journal de Genève*, du 24 août 1872, la lettre suivante de notre collaborateur, M. le pasteur Ch. Dardier.

Je répète volontiers cette imprécation, et je l'étendrais même au jour où fut signé l'édit révocatoire de celui de Nantes, bien que la plume avec laquelle Louis XIV y apposa son nom ait fait en réalité plus de mal que l'arquebuse dont se servit Charles IX. Oui, nous voulons oublier le mal fait à nos Eglises réformées de France par la Saint-Barthélemy, et par les persécutions, deux fois séculaires, qui ont été inspirées et poursuivies par le même esprit de cruauté et de fanatisme. Mais nous ne pouvons oublier le mal qu'elles ont fait à la France elle-même. Nous devons nous en souvenir, au contraire, non certes pour souffler la discorde entre des concitoyens et des frères (rien n'est plus loin de ma pensée), mais pour recevoir instruction. Malheur aux peuples qui ne chercheraient pas dans les événements du passé de quoi éclairer et assurer l'avenir!

Or, ici, l'histoire est assez instructive. Et pour recueillir les leçons qu'elle donne, il n'est pas besoin de s'élever à des considérations abstraites, il suffit d'ouvrir les yeux; les faits parlent assez haut pour que chacun de nous puisse en tirer sans effort les enseignements qu'ils renferment.

Quel a été, en effet, le résultat net de ces meurtres et de ces proscriptions? La France en est-elle devenue plus grande, plus prospère? A-t-elle joué un plus beau rôle dans le monde et son influence a-t-elle été plus considérable et mieux acceptée? — Non, assurément.

On ne peut donc pas même invoquer, en faveur du crime, le bénéfice de l'odieux principe : « La fin justifie les moyens. » Car la fin n'a pas été du tout celle qu'on attendait. Ce prétendu *succès* dont le pape Grégoire XIII et Philippe II avaient félicité Catherine de Médicis, a été plutôt une faute, une ruine. Et il est heureux, pour la moralité publique, que l'histoire, en déroulant jour après jour et jusqu'à ces derniers temps toutes les conséquences d'un fait, montre avec évidence que, suivant la déclaration de notre vieille Ecriture, *le méchant fait une œuvre qui le trompe.* Sans cela, que deviendrait la foi au Dieu de justice et de sainteté?

Que voulait Catherine, en ourdissant dans l'ombre, avec l'ambitieux prince lorrain, Henri de Guise, avec le duc d'Anjou, avec l'italien Gondi, l'exécrable complot dans lequel on réussit, au dernier moment, à entraîner le faible Charles IX, et qui coûta la vie à cent mille Français, dont six à sept mille à Paris?

Ce qu'elle voulait? Les trois fameuses fresques du Vatican qui représentent trois scènes de la Saint-Barthélemy, et qui décorent la salle Royale, dont les murs sont consacrés à rappeler les victoires de l'Eglise romaine sur ses ennemis, le disent clairement. Et la médaille, non moins fameuse, que le souverain pontife fit frapper à son effigie, avec cette devise : *Ugonottorum strages,* le dit plus clairement encore, si c'est possible. Faut-il rappeler aussi la messe d'actions de grâces dite par le cardinal de Lorraine, à Saint-Louis-des-Français, en présence du pape? Et la Rose d'or envoyée à Charles IX par Sa Sainteté? Et la procession ordonnée, le mercredi 27 août, pour le dimanche suivant, par le chapitre métropolitain de Notre-Dame de Paris, afin de remercier Dieu «de l'extermination heureusement commencée?» Et les approbations enthousiastes d'une foule de membres du clergé : cardinaux, évêques, prêtres et moines? — Ces irrécusables témoignages ne laissent aucun doute sur les intentions des assassins couronnés.

Que voulait Louis XIV en révoquant l'édit protecteur qu'il avait pourtant juré de maintenir? — Il voulait aussi détruire l'hérésie; et l'on sait avec quelle ardeur de zèle il s'est employé à cette œuvre, le clergé aidant, excitant, applaudissant, Bossuet en tête.

Le but a-t-il été atteint? — Nullement. Charles IX voulait qu'on tuât tous les huguenots «afin, disait-il, qu'il n'en demeurât pas un qui lui pût reprocher après.» Le préambule de l'édit révocatoire déclarait qu'il n'y avait *plus de protestants* dans le royaume. — Et pourtant, il y a encore, grâces à Dieu, des protestants en France.

Permettez-moi de rappeler à ce sujet deux faits assez curieux. Voici le premier.

L'église de Saint-Thomas-du-Roule dans laquelle, un mois après la Saint-Barthélemy, le prédicateur Panigarola, évêque d'Asti, félicitait Catherine, Charles IX et Henri, roi de Pologne, d'avoir «purgé d'hérésie tout ce qui habite entre la Garonne et les Alpes, entre le Rhône et le Rhin,» cette église restaurée sous le nom de Saint-Louis est devenue, au commencement de ce siècle, le principal temple à Paris (l'Oratoire) de ces mêmes protestants dont on s'était flatté d'éteindre la race. Voici le second fait. La statue équestre élevée, sur l'une des places de Montpellier, à la gloire de Louis XIV, *destructeur de l'hérésie,* fut abattue à la Révolution de 1789; les débris en furent vendus à vil prix; or, l'une des plaques de marbre qui

servait de revêtement au piédestal fut achetée, lors de la réorganisation des cultes, par le président du Consistoire, M. le pasteur Michel, pour servir de table de communion dans le temple réformé. *Et nunc erudimini !*

Oui, il y a encore des protestants en France, et il faut même convenir qu'ils y occupent une place assez distinguée, dans la littérature, les beaux-arts, les sciences, l'industrie, le commerce, la politique. N'a-t-on pas remarqué qu'il y a soixante et seize députés protestants à l'Assemblée de Versailles, c'est-à-dire le dixième, alors que, proportion gardée, il ne devrait y en avoir que le soixantième ?

Mais si le but visé par les meurtriers et les proscripteurs n'a pas été atteint; si Dieu n'a pas voulu qu'ils pussent détruire une œuvre qui venait de Lui; s'ils n'ont pu ainsi faire tout le mal qu'ils avaient rêvé, ils en ont fait assez, malheureusement, pour que la France ait énormément souffert dans sa grandeur, sa prospérité et sa gloire.

On connaît le mot du maréchal de Tavannes, criant dans les rues, le jour de la Saint-Barthélemy: « Saignez, saignez ! la saignée est bonne en août comme en mai. » Et, en effet, la pauvre France a été tant et si bien saignée, qu'elle a risqué maintes fois d'en périr, de périr d'épuisement ou dans les convulsions; sa robuste constitution a été du moins fortement atteinte, son tempérament s'est vicié, si bien qu'à cette heure plusieurs désespéreraient de lui voir jamais reprendre sa native vigueur.

Je suis loin de partager ces craintes. La France ne périra point. Elle aura, espérons-le, assez d'intelligence pour voir d'où le mal lui est venu, et assez de courage pour y apporter le remède nécessaire.

Mais combien ses destinées eussent été différentes, et combien plus glorieuses et plus profitables à la civilisation générale du monde, si, dès l'origine, elle se fût tournée vers la Réforme, ou si seulement elle n'eût pas rejeté de son sein les hommes de foi et de moralité, qui, formés à l'austère discipline de l'Evangile, seraient devenus comme un levain actif et bienfaisant qui aurait fait lever toute la pâte.

L'histoire n'aurait eu à enregistrer dans ses annales ni les guerres de religion dans le XVI$^{e}$ siècle, ni les désastres de la fin du règne de Louis XIV, ni les horreurs de 1793.

Le cataclysme social aurait été inutile, par la simple raison que le progrès politique et religieux se serait accompli peu à peu : il y

aurait eu des évolutions successives, comme chez la plupart des nations protestantes, et non des révolutions, car la France aurait eu en elle des éléments d'ordre et de liberté, de moralité et de foi qui lui ont fait complétement défaut au suprême moment.

L'œuvre de Dieu s'est pourtant accomplie, car il ne peut pas se faire qu'il n'ait raison de la folie des hommes. Seulement elle s'est accomplie malgré la France, en dehors d'elle et à son détriment.

Et c'est une chose merveilleuse que ce rapide développement des villes et des nations qui ont eu la charité, dirai-je, ou l'habileté de faire accueil à ces nobles martyrs qui étaient violemment expulsés de leur patrie.

Qu'était votre Genève avant la Réformation? — Bien peu de chose. Et comment a-t-elle pris, en quelques années, cet accroissement et cette importance dont le spectacle est si intéressant à contempler?

L'histoire se charge d'expliquer ce phénomène extraordinaire.

Après la Saint-Barthélemy, plus de deux mille fugitifs français, avec leurs femmes et leurs enfants, arrivèrent dans la ville hospitalière. Déjà sous François Ier et Henri II, plus de dix mille, dont quinze cents se fixèrent dans ses murs, y avaient trouvé un asile. Et après la Révocation et jusqu'au premier tiers du XVIIIe siècle, plus de soixante mille proscrits traversèrent le pays romand ou s'y établirent; et Genève, dont la population était d'un peu plus de seize mille âmes en 1685, la vit tout à coup augmenter d'un quart environ. Ces milliers et milliers de réfugiés n'apportaient, en général, avec eux aucune fortune personnelle, cela est vrai; mais, tout dépouillés qu'ils étaient, ils formèrent bientôt, par leur austérité, leur industrie, leur dévouement absolu à la cause de l'Evangile, leur attachement profond à leur nouvelle patrie, ce noyau résistant qui permit à Calvin et à ses successeurs de faire de cette petite ville une héroïque cité de Dieu, une école de martyrs, dont le nom est si grand dans l'histoire.

Je pourrais en dire autant de toutes les villes de la Suisse française qui embrassèrent la Réforme, et qui accueillirent toujours nos proscrits avec un sympathique empressement. Elles s'enrichirent rapidement de tout ce dont s'appauvrissait la France.

Je pourrais aussi vous parler des Etats-Unis dont les vastes déserts, peuplés à l'origine de nobles proscrits fuyant les persécutions religieuses, sont devenus le siége d'une civilisation qui doit toute sa

force et toute son originalité à la liberté politique complétée par la liberté religieuse. Lorsqu'on voit aujourd'hui les jésuites frappés par le bras séculier, chercher un refuge et un asile sûr chez les descendants de leurs anciennes victimes, il est impossible de ne pas reconnaître dans un tel fait quelque chose de plus qu'une simple coïncidence historique. C'est l'application sous sa forme la plus saisissante de cette haute maxime morale : Chacun récolte selon qu'il a semé !

L'histoire dit aussi d'où est venu à l'Angleterre, à la Hollande, à l'Allemagne et aux autres nations protestantes cet accroissement inouï de puissance et de prospérité, qui devait un jour être si fatal à la France.

Qu'était la Prusse, par exemple, avant la Révocation de l'édit de Nantes? — Elle n'existait même pas : elle était un simple Electorat. Et quelques années après, l'électeur de Brandebourg était proclamé roi ; — nous savons ce qu'ont été ses successeurs, et surtout ce qu'ils sont aujourd'hui. Bien aveugles seraient ceux qui ne verraient pas que les réfugiés français, accueillis, attirés, retenus de toute manière par ces princes habiles y ont largement contribué. Ah ! je comprends qu'à la paix de Ryswick qui fut imposée à Louis XIV par l'Europe protestante, ce soient les vainqueurs eux-mêmes qui n'aient pas voulu exiger du vaincu la rentrée de ces réfugiés dans leur patrie : ils voulaient garder pour eux ces éléments de prospérité dont ils savaient apprécier l'importance. Je comprends aussi le mot du grand Frédéric à l'ambassadeur français qui lui avait demandé ce qu'il pourrait bien désirer de son maître : « Une autre Révocation,» avait répondu le monarque prussien.

Mais je m'arrête, laissant à vos lecteurs le soin de tirer la conclusion. Un mot seulement pour terminer.

Deux principes, deux systèmes sont en lutte, qui ont eu au seizième siècle, au moins pour les pays de race latine, deux illustres représentants : Ignace de Loyola et Calvin. A qui sera la victoire ? D'après le premier principe, hors de l'Eglise, hors du *Syllabus,* hors de la soumission passive et absolue, point de salut, ni pour les individus, ni pour les peuples. L'histoire des trois derniers siècles, au contraire, montre avec évidence que le salut se trouve dans l'émancipation de la conscience religieuse vis-à-vis de toute autorité humaine, dans la Réforme avec l'Evangile pour base, et dans toutes

les libertés politiques, civiles et sociales, que l'esprit protestant a conquises ou affermies dans le monde. Qui pourrait douter que cette leçon de Dieu dans l'histoire ne doive être remarquée par les peuples, les uns pour qu'ils soient reconnaissants, les autres pour qu'ils avisent? C. D.

---

# BIBLIOGRAPHIE

---

HISTOIRE DU PSAUTIER DES EGLISES RÉFORMÉES, par FÉLIX BOVET. — 1 vol. in-8°. Paris, 1872. Chez Grassart.

Nous venons de lire ce volume avec une grande satisfaction, — satisfaction d'autant plus grande (nos lecteurs le comprendront) que nous trouvons dans cet excellent ouvrage un des fruits qu'a portés la première série des travaux de notre Société, autrement dit une réponse à ces appels réitérés que, dès le début, nous fîmes, dans ce *Bulletin,* aux amis de notre histoire, notamment en ce qui concernait notre vieux psautier huguenot. Nous voyons que M. Bovet se plaît à citer ces appels, relevés par lui : *Bull.* I,95, 143, etc. Nous lui témoignons, à notre tour, toute notre reconnaissance pour le beau livre si complet qu'il nous donne aujourd'hui, après l'avoir si consciencieusement, nous devons dire si *amoureusement,* élaboré. Il est difficile en effet de rencontrer une étude où des recherches plus longues, plus diverses, plus attentives, plus minutieuses, aient été mises à profit, soit pour la partie historique, *biographique,* en quelque sorte du *Psautier,* soit pour la partie bibliographique, qui se subdivise elle-même en deux, et n'occupe pas moins de 492 mentions, détaillées en 93 pages. Encore ne comptons-nous pas ici les numéros doublés ou triplés par des *a, b, c.*

L'auteur s'occupe d'abord de l'origine du psautier des Eglises réformées. « La réformation, en retranchant du culte les pratiques superstitieuses ou idolâtres que le moyen âge y avait introduites, porta la cognée assez près de la racine de l'arbre et put sembler un moment avoir détruit le culte lui-même. On mit de côté les vénérables liturgies, les admirables hymnes inspirées aux Pères et aux docteurs de l'Eglise, de saint Hilaire et de saint Ambroise jusqu'à saint Thomas, et dont quelques-unes, il est vrai, ont été plus

tard introduites dans notre culte (le *Te Deum,* imité par Pictet ; le cantique de saint Bernard : *Salve, caput,* etc.). Les psaumes seuls conservèrent leur place, ou du moins ne tardèrent pas à la reprendre. Les antiques chants du roi-prophète ne parurent jamais plus jeunes qu'alors. On les chantait depuis longtemps en latin, ils allaient être mis en langue vulgaire et se mêler à la vie de tous, bien plus encore qu'auparavant... Dieu avait préparé pour cela le plus habile poëte de l'époque, CLÉMENT MAROT !... »

L'appréciation littéraire des psaumes de Marot et de Bèze ; l'accueil fait à ces psaumes lors de leur publication; la musique qui y est adaptée par les compositeurs contemporains, L. Bourgeois, G. Franc, Goudimel; le chant à quatre parties et les orgues, forment l'objet des trois chapitres suivants. Puis nous passons en revue les traductions du psautier en diverses langues. Le chapitre VI montre la popularité des psaumes français dans le XVIe siècle et après l'édit de Nantes. Le tableau des traductions catholiques et luthériennes, ainsi que de toutes les autres traductions des psaumes huguenots en dix-huit langues diverses, est soigneusement tracé. Nous les voyons survivre à l'édit de Nantes et consoler, dans le Refuge ou au Désert, les fidèles qu'a frappés la Révocation. La révision des psaumes par Conrart et l'histoire de cette révision, l'examen des autres révisions, indépendantes de celles de Conrard, remplissent deux chapitres. Enfin nous assistons au déclin du psautier réformé, et nous le voyons successivement remplacé par divers recueils.

Dans un appendice sont réunies plusieurs notes instructives : 1° Sur l'usage exclusif des psaumes dans le culte public ; 2° sur les psaumes de Calvin ; 3° sur l'édition des psaumes de Davantès, dont s'occupa autrefois notre *Bulletin* ; 4° sur la question de savoir si la traduction de Marot est fidèle ; 5° sur la préface de Guillaume Franc ; 6° sur le chant des psaumes à Zurich ; 7° sur les psaumes de Speth et de Van Aelhuysen ; 8° sur les arrêts contre le chant des psaumes ; 9° sur les récits relatifs à la révision des psaumes.

Le volume est terminé par cette riche bibliographie que nous avons déjà signalée et qui est la base du travail de M. Bovet, comme elle en est aussi le couronnement.

On voit à quel point cet édifice est remarquable, et pourtant l'auteur nous déclare lui-même que « l'histoire de notre psautier *ne pourra se faire* d'une manière complète que lorsqu'on en aura toutes les diverses éditions et traductions réunies en une seule bibliothèque, comme elles le seront un jour, il l'espère, dans la *Bibliothèque du protestantisme français,* récemment fondée à Paris. » Il a

appris à ses dépens combien la dissémination des livres, surtout des livres rares et rarissimes, comme le sont certaines éditions de nos vieux psaumes, présente au chercheur, au collectionneur, de difficultés, disons mieux, d'impossibilités! C'est en vain qu'il a visité tant de cabinets de nos amateurs parisiens, qu'il a exploré les grands dépôts publics de la rue Richelieu, de l'Arsenal, de Genève et de Zurich, de Bâle et de Neuchâtel, de Lausanne et de Berne, de Tübingue et de Heidelberg, de Francfort et d'Amsterdam, etc. C'est en vain qu'il a joui des trésors — aujourd'hui, hélas! anéantis — de notre admirable bibliothèque de Strasbourg, et de ceux de la magnifique collection de Lork, conservée à Stuttgart, la plus riche du monde, paraît-il, en bibles et en psautiers protestants. Il sait que s'il a érigé *son* monument (*monumentum exegit*), il y a fatalement quelques pierres qui lui ont échappé, quelques *desiderata* qu'il sera peut-être donné à d'autres de rencontrer et d'apporter à son œuvre. Mais ceux-là n'oublieront pas qu'à M. Bovet incomba la peine de ce grand travail qu'il a accompli le premier et qu'à lui en revient le grand honneur.

A ce point de vue — puisque aussi bien l'auteur a conscience de ces quelques lacunes, de ces quelques erreurs, dues sans doute aux causes qu'il indique — il est sans doute à regretter qu'il n'ait pu se mettre en communication avec M. Douen qu'il a su, mais tardivement peut-être, occupé d'un travail analogue (la musique du psautier), et qui aurait pu ajouter quelques données précieuses à la masse de ses propres informations.

Nous regrettons aussi pour nous-même d'avoir manqué la visite de M. Bovet, lorsqu'il vint nous voir, il y a deux ou trois ans, porteur (il nous en souvient) d'une lettre amicale de M. le pasteur GrandPierre, qui nous faisait connaître l'objet de ses recherches et de sa démarche auprès de nous. Nous eussions été heureux de lui fournir les renseignements spéciaux que nous pouvions avoir par devers nous, et de mettre entre ses mains, notamment, la rarissime édition de 1543 (s. l.) que nous avions citée dans ce *Bulletin* (II, 418) et qu'il a eu l'ennui de ne connaître que par cette citation, n'ayant pu découvrir ce que l'exemplaire signalé par nous (et qui appartenait alors à M. le pasteur Frédéric Monod) était devenu depuis sa mort (nº 6 de la Bibliogr., p. 251 du vol.). Il n'a donc pas vu la belle bibliothèque de M. A. André, où l'on nous assure que ce précieux exemplaire a passé? Quant à nous, nous en avions trouvé depuis un autre, un peu mutilé, que nous avions collationné avec celui de Fréd. M. et dont nous voulons faire hommage à la

bibliothèque de notre Société.— Nous aurions aimé aussi à lui faire connaître un autre petit volume des

PSEAVMES
DE DAVID MIS EN
*RIME FRANCOISE*
PAR
Clement Marot, et Théodore de Besze.

*Par Matthieu de la Roche*
1558

petit in-32 (non paginé, dont la dernière signature typographique est Xiiii), réglé et contenant les CXI psaumes, puis les deux cantiques et les commandements, avec la musique, et en outre, les prières ecclésiastiques, le tout en caractères elzéviriens très-fins et très-nets. Le titre, transcrit ci-dessus en *fac-simile* a pour vignette un roc ou plutôt *une roche* (Matthieu de la *Roche*), avec la légende: « Le Seigneur est mon Roc et ma forteresse, et mon libérateur, mon Dieu, ma Roche, ps. 18. » Ce petit volume eût ajouté un article, après son nº 36, et fourni une édition à l'année 1558, qui n'en comptait pas.

Enfin, nous aurions eu grand plaisir à montrer encore à M. Bovet un bien curieux psautier *allemand* de Nuremberg, 1542, et un autre petit psautier calviniste en italien que nous possédons, mais que nous n'avons pas en ce moment sous les yeux.

En résumé, ce volume est un grand service rendu à notre littérature et à notre histoire, comme l'écrivait, il y a quelques semaines, celui qui, avec M. Bovet, est sans doute le plus compétent en cette matière, puisqu'il l'a aussi étudiée à fond, M. Douen. Vienne maintenant l'histoire de la musique du psautier, à laquelle ce dernier a surtout consacré ses recherches, et nous aurons lieu de nous féliciter doublement.

CHARLES READ.

# SÉANCES DU COMITÉ

## EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

### SÉANCE DU 12 MARS 1872.

Présidence de M. *Schickler*. — M. *Jules Bonnet*, retenu par une grave indisposition, et sur le point de quitter Paris, regrette de ne pouvoir assister à la séance ; mais il continuera de veiller à la publication régulière du *Bulletin*, M. *Douen* veut bien le remplacer pour la rédaction du procès-verbal.

La commission chargée d'étudier la question des membres associés n'est pas encore en mesure de formuler une proposition. On reviendra sur ce sujet.

La conversation s'engage sur la convenance d'élire quelques membres nouveaux du comité. M. *Block* exprime le vœu qu'on ne fasse qu'une élection chaque fois, en tenant compte des aptitudes historiques. Un membre fait observer que les aptitudes administratives ont aussi leur prix, et qu'il est juste d'en tenir compte. La question est ajournée.

M. le comte *Jules Delaborde* s'excuse de ne pouvoir présider la prochaine assemblée générale, et se joint au secrétaire pour demander s'il n'y a pas lieu d'ajourner cette assemblée à l'époque de la réunion du prochain Synode.

M. *Coquerel* estime que la séance doit avoir lieu à sa date ordinaire. Les membres du Synode seront trop occupés pour avoir du temps à dépenser en dehors de leurs réunions. MM. *Bordier* et *Schickler* font observer que le Synode ne peut manquer d'attirer d'assez nombreuses personnes à Paris. Ce serait une bonne occasion de les intéresser à nos travaux.

Sur la proposition de M. *Douen*, il est décidé que la séance annuelle aura lieu, comme à l'ordinaire, le mardi de la troisième semaine après Pâques. M. *Ch. Waddington* veut bien se charger de la présider, en réponse au vœu unanime de ses collègues.

*Bibliothèque.* — M. *Schickler* annonce l'acquisition de plusieurs manuscrits concernant les Synodes à la vente Delprat d'Amsterdam.

M. *Bordier* verrait avec plaisir la Bibliothèque s'enrichir de la collection de manuscrits réunis par Sainte-Beuve pour son *Histoire de Port-Royal.* Elle se compose de vingt articles formant une trentaine de volumes, sans parler de nombreux imprimés, au prix de 2,000 fr. M. *Théodore Vernes* serait disposé à faciliter cette acquisition, qui donnerait du relief à la Bibliothèque. Quelques objections sont exprimées, tirées surtout de l'état financier de la Société. M. *Coquerel* appuie la proposition de M. *Bordier*, qui prendra quelques renseignements et présentera un rapport au comité.

*Correspondance.* — M. L. Audiat, bibliothécaire à Saintes, remercie le comité de l'envoi de divers ouvrages.

M. Edm. Hugues offre des documents pour le *Bulletin*, et demande l'annonce de la souscription à son ouvrage sur Antoine Court. Accordé.

M. le pasteur Eug. Arnaud donne des renseignements sur une découverte, faite par lui, de lettres du XVIII$^{e}$ siècle, et transmet une liste de forçats protestants plus complète que celles déjà connues.

M. Liebig envoie une notice sur Roudilh, poëte languedocien, pour le supplément de la *France protestante.*

M. *Bordier* n'éprouve pas peu d'embarras en face du nombre toujours croissant des noms à insérer dans ce *Supplément.* Il compte sur la collaboration de M. *Ch. Read* et sur le concours de ses collègues.

## SÉANCE DU 9 AVRIL 1872.

Présidence de M. *Schickler.* — En l'absence du secrétaire et de M. *Douen*, M. *Read* veut bien se charger de rédiger le procès-verbal.

Les deux mémoires présentés par MM. *Jules Bonnet* et *Douen* pour la séance annuelle sont acceptés.

*Collection Sainte-Beuve.* — M. *Bordier* adresse au comité un rapport écrit sur les livres et papiers formant cette collection, dont il peut mieux apprécier aujourd'hui toute l'importance.

Le chiffre des volumes s'élève à cinq cents, et il en est de très-rares. Le légataire universel consent à diviser le prix d'achat en deux termes, 1,000 fr. comptant, et 1,000 fr. dans un an.

M. le comte *Delaborde* émet quelques objections. Les livres de Port-Royal ne sont pas si rares, et ils n'intéressent pas directement une bibliothèque protestante. Quant aux manuscrits, l'historien de Port-Royal en a extrait tout ce qu'ils peuvent contenir de précieux.

MM. *Coquerel* et *Martin* insistent sur l'importance d'un tel noyau formé par le grand critique contemporain, et sur le lustre qui doit en

résulter pour notre Bibliothèque. Ils comptent sur des dons exceptionnels pour faciliter cette acquisition. Elle est votée par le comité.

*Correspondance.* — M. Othon Cuvier, ancien pasteur à Metz, aujourd'hui pasteur à Nancy, fait hommage à la Société d'un petit portrait de M. Ancillon que le conseil de son ancienne Eglise lui a permis, au moment de son départ, d'emporter pour le déposer dans nos archives.

M. Ed. Gaullieur, archiviste à Bordeaux, envoie le prospectus d'un volume qu'il se propose de publier sur l'ancien collége de Guyenne, qui compta au nombre de ses maîtres Mathurin Cordier. On souscrit pour un exemplaire.

Les membres de la commission de la nouvelle Bibliothèque de Strasbourg envoient l'appel-circulaire qu'ils ont adressé à tous ceux dont ils sollicitent le fraternel concours. On fera pour eux ce qu'on a fait pour la Bibliothèque de la ville de Saintes.

M. Loutchisky, auteur d'un ouvrage en russe sur *le calvinisme et la féodalité,* donne une analyse de son ouvrage qui en rendra le compte rendu plus facile.

M. le président offre à la Bibliothèque l'*Anti-Choppinus* d'Hotman-Villiers.

## SÉANCE DU 14 MAI 1872.

Présidence de M. *Schickler.* — En l'absence du secrétaire, le président fait connaître le contenu du *Bulletin* qui est prêt à paraître.

*Bibliothèque.* — Grâce aux soins de M. Martin, la Bibliothèque a été l'objet d'un rangement entièrement nouveau qui donne de la place aux nouvelles collections. Entre autres dons récemment offerts, on remarque vingt volumes de M. *Read :* les poésies de Vatable, un des premiers écrits de Brentzius (1529), un ouvrage de Clément Chrestien, des sermons de Daillé, Charles, Vernède, ainsi que le règlement de l'ancien hospice français de Londres, etc. On a reçu deux exemplaires du *Psautier* de M. Félix Bovet.

M. *Ch. Frossard* demande si l'on ne devrait pas former un dossier de tout ce qui a paru ou paraîtra relativement au prochain Synode. Il offre un certain nombre de pièces au comité, qui le remercie, en le priant de vouloir bien donner suite à sa proposition.

M. *Read* rappelle que l'ancien *Bulletin* n'a pas négligé les rapports des Synodes avec l'œuvre historique.

L'ancien pasteur de Nîmes, M. Kruger, signale des documents pour servir à l'histoire de France sous Charles IX, publiés par le Dr Ebeling, de Leipsick. Il propose de les traduire aux frais du comité. M. le prési-

dent a écrit au Dr Ebeling, qui s'est empressé de faire don de son livre, dont on pourra tirer profit, sans accepter l'offre de traduction. On y trouve une nouvelle relation du massacre de Vassy, deux lettres de Coligny à l'électeur de Saxe, ainsi que deux Mémoires très-importants sur la Saint-Barthélemy.

## SÉANCE DU 11 JUIN 1872.

Présidence de M. *Schickler*. — Le secrétaire remercie ses collègues, MM. *Read* et *Douen*, d'avoir bien voulu le remplacer pour la rédaction des procès-verbaux en son absence, et rend compte des recherches qu'il a faites sur l'histoire de la Réforme au château de Saint-Privat du Gard.

*Archives de Lambeth.* — Dans un récent voyage à Londres, M. *Henri Bordier* a pu explorer les collections du palais Lambeth, relatives aux réfugiés et aux galériens protestants. Il a découvert quatre volumes de pièces, contenant des milliers de noms nouveaux à utiliser pour le supplément à l'ouvrage de MM. Haag. Il a aussi visité les archives de l'église de Saint-Martin la Grande, et en a rapporté de précieux opuscules. Des remercîments sont votés à M. Bordier.

*Correspondance.* — M. Agniew demande des renseignements sur Jean de Ferrière, vidame de Chartres.

M. le pasteur Puyroche fait hommage du catalogue de la bibliothèque du pasteur lyonnais Jean de Brunes.

M. Eug. Arnaud attire l'attention du Comité sur un premier Synode national qui aurait été tenu à Poitiers en 1557, et dont il se propose de publier les actes. (Voir sa lettre, *Bull.* du 15 juillet, p. 339.

---

ERRATA. — C'est moins pour nous conformer au désir de l'auteur, que pour réparer un tort involontaire à son égard, que nous relevons les erreurs suivantes commises au numéro du 15 juillet, dans l'article intitulé : *Bibliothèque d'un Pasteur au XVIe siècle*. Ainsi, p. 239, l. 15, au lieu de presque *comique*, il faut lire : presque *unique*; p. 333, l. 22, au lieu de *loïs communes*, il faut lire *loci communes*; enfin, p. 336, en note, l. 8, lisez *réaliser* au lieu de *rédiger*.

Dans le même numéro, p. 299, l. 30, M. le modérateur du Synode a dit : que l'*expression* de ce témoignage serait indubitablement fertile en conséquences, etc., et non l'*impression*.

---

Paris. — Typographie de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1872.

# BULLETIN

## DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

# DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

---

**AVIS.** — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

---

## ANCIENNES COLLECTIONS

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

| | | |
|---|---|---|
| 1re | année | 10 francs le volume. |
| 2e | — | |
| 3e | — | |
| 4e | — | |
| 5e | — | |
| 6e | — | |
| 7e | — | |
| 8e | — | |
| 9e | année | 20 francs le volume. |
| 10e | — | |
| 11e | année | 10 francs le volume. |
| 12e | — | |
| 13e | — | |
| 14e | — | |
| 15e | — | |
| 16e | — | |
| 17e | — | |
| 18e | — | |
| 19e-20e | — | |

Chaque livraison séparée : 3 francs.

Une livraison de la 7e ou de la 8e année : 5 francs.

On ne fournit pas séparément les livraisons des 9e, 10e, 11e, 12e et 13e années.

Une collection complète (1852-1871) : 200 francs.

Table générale des matières des 14 premières années : 6 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

# DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

## BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 c. pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 c. pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. — *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS, REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 c. pour la Belgique;
1 fr. 50 c. pour l'Algérie;
1 fr. 75 c. pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 c. pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25, POUR 1872.